

De : Michel MARTIN

Envoyé : mardi 20 juin 2017 13:36

À : 'm.rousseau@bonilait.com'

Objet : défense extérieure contre l'incendie

Je tiens à vous informer que les véhicules incendie ont les caractéristiques suivantes :
une pompe d'aspiration de 120 m³/h sur chaque point d'aspiration soit 2000 litres/mn pour l'usine bonilait.

Nous disposons sur le clain de 4 colonnes d'aspiration soit 120 x 4=480 m³/h soit un volume d'eau de 960 m³ pour 2 heures de sinistre,

auquel il faut ajouter le débit des poteaux d'incendie voir 200 m³ soit 1160 m³. Le schéma départemental de la couverture des risques prévoit un volume d'eau total de 1000 m³ pour les industries de grande surface (soit l'utilisation de 6 véhicules de 2000 litres/mn soit 120 m³/h en action pour une capacité de projection de 720 m³/h. Il n'est donc pas réaliste de prescrire des quantités d'eau inexploitable.

Le sdis n'étant pas en mesure d'utiliser plus de 1500 m³ d'eau (dont 500 m³ minimum fournis par le réseau sous pression selon le document technique D9)

durant les 2 heures dévolues à l'extinction. Donc en définitif, la cinquième aspiration n'est pas nécessaire.

Cordialement.



Lieutenant MARTIN Michel

Groupement Prévision

11 avenue Galilée - BP 60120

86961 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex

michel.martin@sdis86.net

Tel : 05 49 49 18 63 - Fax : 05 49 49 18 15
